



À deux,
On apprend mieux !

Conduite Accompagnée & Supervisée



Profitez de l'expérience des Parents et
**Augmentez vos chances
de réussite à l'examen !**



Conduite Accompagnée



Déroulement de la Formation AAC

L'apprentissage de la conduite par le biais de ce dispositif s'effectue en deux phases :

1. La période de Formation Initiale

Elle se compose de l'évaluation Initiale

La formation théorique avec passage de l'épreuve théorique générale (code de la route)

La formation pratique d'un minimum de 20H.

A la suite d'un dernier rendez-vous de formation pratique d'une durée de deux en présence de l'un des accompagnateurs de l'élève, l'école de conduite délivre l'Attestation de Fin de Formation Initiale. Pour cela le niveau de l'apprenti conducteur doit être jugé suffisant par son formateur.



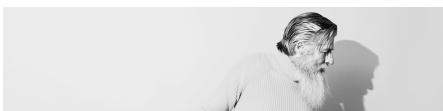
2. La phase de Conduite Accompagnée

Durant cette période, l'élève conducteur met en pratique les apprentissages réalisés avec l'école de conduite sous la supervision de son accompagnateur. Il bénéficie alors de son expérience de la conduite et de ses conseils.

Cette phase dure au moins 1 ans et l'élève doit parcourir au moins 3000km.

Afin de vérifier la bonne progression et éventuellement apporter des compléments de formations à l'élève ; celui-ci bénéficie de deux rendez-vous pédagogiques pratiques et théoriques.

Ces rendez-vous sont effectués en présence de l'accompagnateur qui peut, lui aussi, apporter un regard constructif sur l'acquisition des apprentissages.



L'accompagnateur :

Il doit être titulaire du permis de conduire depuis au moins 5 ans sans interruptions

Le véhicule doit être assuré pour la conduite accompagnée

Il doit être présent lors du rendez-vous préalable au départ en conduite accompagnée (phase2)

Les avantages :

- **Un tarif d'Assurance Jeune Conducteur minoré**
- **De meilleures chances de réussites à l'examen du Permis de Conduire**
- **Une durée de Permis Probatoire réduite à deux ans.**
- **Une accidentologie réduite pour les jeunes conducteurs ayant suivis cette filière**

Conduite Accompagnée



AAC : Quelques Règles !

- La conduite accompagnée ne peut être effectuée que sur le territoire français
- Il faut obligatoirement apposer un disque conduite accompagnée à l'arrière du véhicule
- Les vitesses maximales autorisées pour les jeunes conducteurs doivent impérativement être respectées pendant la phase de conduite accompagnée.



VITESSES MAXI	N10 HEBECOURT	N16 HEBECOURT		

Les documents obligatoires :

Je dois être en possession de mon attestation d'inscription au permis de conduire
Je dois être en possession de mon livret d'apprentissage numérique correctement complété
Je dois pouvoir justifier (par avenant de contrat) que mon véhicule est assuré pour la conduite accompagnée
L'accompagnateur doit pouvoir présenter son permis de conduire en même temps que l'ensemble des autres documents obligatoires (certificat d'immatriculation, attestation d'assurance...)



En Bref :



INSCRIPTION AUTO-ÉCOLE

Évaluation initiale
Formation théorique
ETG
Formation Pratique
Validation des compétences REMC



FIN DE FORMATION INITIALE

Rendez-vous bilane avec l'accompagnateur
Rédaction de l'attestation



PHASE DE CONDUITE ACCOMPAGNÉE

Durée minimale d'un an
2 Rendez-vous pédagogiques théoriques et pratiques



ÉPREUVE DU PERMIS DE CONDUIRE

Réduction de la période probatoire

Conduite Supervisée



Déroulement de la Formation CS

L'apprentissage de la conduite par le biais de ce dispositif s'effectue en deux phases :

1. La période de Formation Initiale

Elle se compose de l'évaluation Initiale

La formation théorique avec passage de l'épreuve théorique générale (code de la route)

La formation pratique d'un minimum de 20H.

A la suite d'un dernier rendez-vous de formation pratique d'une durée de deux en présence de l'un des accompagnateurs de l'élève, l'école de conduite délivre l'Attestation de Fin de Formation Initiale. Pour cela le niveau de l'apprenti conducteur doit être jugé suffisant par son formateur.

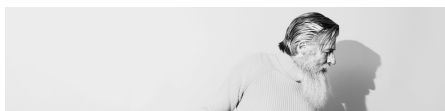


2. La phase de Conduite Accompagnée

Durant cette période, l'élève conducteur met en pratique les apprentissages réalisés avec l'école de conduite sous la supervision de son accompagnateur. Il bénéficie alors de son expérience de la conduite et de ses conseils.

Cette phase est d'une durée et d'un kilométrage parcouru libre

Durant cette période, l'élève prépare au mieux son examen du permis de conduire sous le contrôle de son accompagnateur



L'accompagnateur :

Il doit être titulaire du permis de conduire depuis au moins 5 ans sans interruptions

Le véhicule doit être assuré pour la conduite supervisée

Il doit être présent lors du rendez-vous préalable au départ en conduite supervisée (phase2)

- **De meilleures chances de réussites à l'examen du Permis de Conduire !**



SARL VH Formation
Groupe UMERIS au Capital de 253 520€
2 Rue des Chaudronniers
59126 LINSELLES
03 20 37 67 11
www.vhautoecole.com

Conduite Supervisée



CS : Quelques Règles !

- La conduite supervisée ne peut être effectuée que sur le territoire français
- Il faut obligatoirement apposer un disque conduite accompagnée à l'arrière du véhicule
- Les vitesses maximales autorisées pour les jeunes conducteurs doivent impérativement être respectées pendant la phase de conduite accompagnée.



VITESSES MAXI	N10	N10	N10	N10

Les documents obligatoires :

Je dois être en possession de mon attestation d'inscription au permis de conduire
Je dois être en possession de mon livret d'apprentissage numérique correctement complété
Je dois pouvoir justifier (par avenant de contrat) que mon véhicule est assuré pour la conduite supervisée
L'accompagnateur doit pouvoir présenter son permis de conduire en même temps que l'ensemble des autres documents obligatoires (certificat d'immatriculation, attestation d'assurance...)



En Bref :



INSCRIPTION AUTO-ÉCOLE

Évaluation initiale
Formation théorique
ETG
Formation Pratique
Validation des compétences REMC



FIN DE FORMATION INITIALE

Rendez-vous bilan
avec l'accompagnateur
Rédaction de l'attestation



PHASE DE CONDUITE SUPERVISÉE



ÉPREUVE DU PERMIS DE CONDUIRE

Réduction de la période probatoire

LE PLUS : La conduite supervisée peut être déclenchée après un échec au permis de conduire.